



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

**ELABORATION DU PLAN D'URBANISME  
DIRECTEUR  
DE LA COMMUNE DE PAÏTA**

Conformément au code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et en application de l'arrêté provincial n° 5222-2024/ARR/DAEM, l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Païta est soumise à enquête publique du vendredi 15 novembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

Le dossier du plan d'urbanisme directeur soumis à enquête publique comprend :

- un rapport de présentation ;
- un règlement traduisant les prescriptions associées à l'occupation des sols ;
- les documents graphiques qui révèlent notamment les zonages ;
- deux orientations d'aménagement et de programmation ;
- les annexes comprenant notamment les servitudes d'utilité publique ,
- les bilans des concertations publique et administrative ;
- un rapport sur les incidences environnementales, amendé suite à l'avis dont il a fait l'objet par la direction en charge de l'environnement de la province Sud le 29 janvier 2024.

L'ensemble des pièces ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public aux dates, horaires et lieux suivants :

- à l'hôtel de ville de Païta (mairie principale), service de l'urbanisme, rue Francis ROSSI du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30, et le vendredi de 7h30 à 14h30 ;
- à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud, 6 route des Artifices, Nouméa, du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h00 ;
- sur le site internet de la province Sud : <https://www.province-sud.nc>
- sur le site internet dédié au PUD de la Ville de Païta : <https://www.pud-paita.nc>

Madame Elizabeth DOITEAU, diplômée de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, est nommée commissaire enquêteur. Elle est notamment chargée de l'ouverture des registres d'enquête, de réunir les observations présentées, de clore les registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué en y annexant les correspondances qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins et de centraliser les dossiers d'enquête déposés à la mairie de Païta, rue Francis ROSSI, et à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud.

Le commissaire enquêteur assure des permanences à la mairie principale de Païta, rue Francis ROSSI, commune de Païta, pour recueillir les observations du public aux dates suivantes :

- Vendredi 15 novembre de 8h30 à 11h30 (ouverture de l'enquête publique) ;
- Mardi 19 novembre de 8h30 à 11h30 ;
- Jeudi 21 novembre de 11h30 à 14h30 ;
- Mercredi 27 novembre de 8h30 à 11h30 ;
- Lundi 2 décembre de 12h30 à 15h30 ;
- Samedi 7 décembre de 8h30 à 11h30 ;
- Mardi 10 décembre de 8h30 à 11h30 ;
- Samedi 14 décembre de 8h30 à 11h30 ;
- Jeudi 19 décembre de 11h30 à 14h30 ;
- Lundi 23 décembre de 8h30 à 11h30 ;
- Vendredi 3 janvier de 11h30 à 14h30 (fermeture de l'enquête publique).

Pendant la durée de l'enquête, outre la faculté de consigner ses observations sur les registres d'enquête, le public peut adresser par écrit, à madame Elizabeth DOITEAU, des courriers que le commissaire enquêteur, après en avoir pris connaissance, annexe aux registres d'enquêtes cités supra. Le public peut également communiquer ses observations par voie dématérialisée sur le site internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc>) ou à l'adresse : [pud-paita@province-sud.nc](mailto:pud-paita@province-sud.nc).

Dès réception, le rapport et les conclusions d'enquête publique sont disponibles à la mairie principale de Païta, rue Francis ROSSI, et à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud, service aménagement et urbanisme.

Pour toute information complémentaire, le public peut s'adresser au service de l'urbanisme de la Ville de Païta, situé en mairie principale, rue Francis ROSSI, ou par téléphone au 35.22.02.